

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Décoration et aménagement d'intérieur

Version applicable à compter du 17/06/2025

Définitions -

Dans les présentes CGV, les termes suivants, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel et dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante :

« **S'PRIT DECO** » désigne l'entreprise individuelle S'PRIT DECO immatriculée sous le numéro 907 820 393 dont le siège social est situé 5 impasse du Porche, 56230 QUESTEMBERG et représentée par Madame Servane Picard

« **Prestation** » désigne toutes les prestations de services proposées par S'PRIT DECO au Client telles que détaillées à l'Article 2 des CGV et disponibles via un Devis

« **Devis** » désigne le devis et/ou la proposition commerciale établi par S'PRIT DECO comprenant les Prestations sollicitées par le Client.

« **Client** » désigne tout consommateur personne physique majeure ou acheteur non professionnels, tels que définis par l'article liminaire du Code de la consommation et disposant de la capacité requise pour procéder à la sollicitation de Prestations auprès de S'PRIT DECO.

« **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** » désigne les présentes conditions générales de vente, applicables dans le cadre de la relation contractuelle entre S'PRIT DECO et ses Clients

« **Livrables** » : désigne tout élément que S'PRIT DECO peut être amené à créer ou transmettre au Client dans le cadre de la réalisation des Prestations

« **Phase** » : désigne les différentes étapes constituant une Prestation, pour lesquelles correspondent un prix et un délai de livraison

Préambule -

Les Conditions Générales de Vente (CGV) constituent les éléments du contrat de prestation des services proposés par S'PRIT DECO et ont pour objet l'encadrement juridique des Prestations de S'PRIT DECO.

Les CGV signées au jour de la conclusion du Devis prévalent sur toute autre version, antérieure ou à venir. Les CGV prennent effet à compter de leur date de mise à jour indiquée en tête des présentes, et s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation

Ces présentes CGV présentent les droits et obligations d'une part de S'PRIT DECO et d'autre part, de toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des Prestations de S'PRIT DECO. Avant toute signature du Devis, le Client déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées ce qui implique l'adhésion sans réserve aux CGV. Par cette acceptation, le Client reconnaît que, préalablement à la signature de tout Devis, il a bénéficié d'informations et conseils suffisants de la part de S'PRIT DECO, lui permettant de s'assurer de l'adéquation du contenu des Prestations à ses besoins. Les CGV constituent l'intégralité des droits et obligations des parties dans le cadre de leur relation contractuelle. Tout Client reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un Devis avec la mention « **bon pour accord** ». Toute signature d'un Devis vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.

En procédant à la signature du Devis, le Client déclare être majeur et en capacité de contracter en vertu de la loi de son pays ou déclare représenter, en vertu d'un mandat valable, la personne pour laquelle il sollicite les Prestations. En tout état de cause, le Client garantit qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement sélectionné lors de la validation du Devis. Tout ressortissant de la Communauté Européenne et des pays respectant la directive 95/46/CE ne peut faire valoir sa méconnaissance linguistique comme clause d'annulation du contrat

Les CGV prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par S'PRIT DECO, notamment en fonction de l'évolution de ses activités. S'PRIT DECO propose des conseils en aménagement et décoration d'intérieur aux Clients et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'aménagement et/ou de transformation d'une ou plusieurs pièces d'habitation ou de locaux professionnels.

Le fait pour S'PRIT DECO, à un moment donné et pour quelque motif que ce soit, de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une quelconque des obligations contenues dans les présentes, ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir.

Article 1 - Objet

Les CGV régissent et s'appliquent, dans leur version en vigueur à la signature du Devis, sans restriction ni réserve à l'ensemble des relations entre S'PRIT DECO et toute personne qui sollicite les Prestations. Les présentes CGV visent à définir les droits et obligations selon lesquelles S'PRIT DECO accomplira ses Prestations suite à la demande expresse du Client. Ces présentes pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

Le Client est expressément averti que toute offre de Prestation est susceptible d'évoluer. Seul les Prestations décrites au sein du Devis sont dû au Client.

Article 2 - Caractéristiques des Prestations

2.1 Description des Prestations. Les caractéristiques principales des Prestations sont présentées dans les présentes CGV ainsi que sur le site internet de S'PRIT DECO accessible à l'adresse www.spritdeco.fr. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de Commande. Le choix des Prestations est de la seule responsabilité du Client.

Les prestations fournies ont pour but de répondre à un besoin de conseils, d'accompagnement, de réalisation d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur et d'assistance. S'PRIT DECO propose en outre les Prestations suivantes :

- **Visite découverte** : Vous avez un projet de rénovation ou d'aménagement pour l'une de vos pièces, mais vous hésitez sur les choix à faire ? S'PRIT DECO vous propose une visite découverte, que ce soit à votre domicile, en boutique ou chez un fournisseur (cuisiniste, showroom, magasins de matériaux...). S'PRIT DECO identifie vos besoins, vous conseille et vous accompagne dans vos décisions pour que votre projet prenne forme avec des idées professionnelles et adaptées à vos besoins.

- **Coaching décoration intérieure** : Le service de coaching décoration comprend :

- **Visite découverte** : Un rendez-vous sur site ou à distance permettant d'évaluer vos besoins, vos goûts et les caractéristiques de votre espace.
- **Livrables remis au Client** :
 - o Une planche d'ambiance, synthétisant les inspirations et les idées proposées pour votre projet.
 - o Une shopping liste, détaillant les articles et matériaux sélectionnés pour répondre à vos besoins décoratifs.

- **Coaching décoration avec visuels 3D** : Le service de coaching décoration avec visuels 3D comprend :

- **Visite découverte** : Un rendez-vous sur site ou à distance permettant d'évaluer vos besoins, vos goûts et les caractéristiques de votre espace.
- **Livrables remis au Client** :
 - o Un zoning, permettant une répartition optimale des espaces et des fonctions.
 - o Une planche d'ambiance, synthétisant les inspirations et les idées proposées pour votre projet.
 - o Une shopping liste, détaillant les articles et matériaux sélectionnés pour répondre à vos besoins décoratifs.
 - o Des visuels 3D réalistes, offrant une représentation fidèle et immersive du résultat final envisagé.

Chaque Prestation s'applique à un espace précis, tel que défini par le Client qui est seul responsable de la qualité, de l'exactitude et de la précision des informations qu'il fournit à S'PRIT DECO. Les Livrables concernant le projet objet de la Prestation s'entendent du seul espace objet de la demande, étant précisé que le Client ne recevra que les Livrables présentés pour la Prestation choisie sauf dispositions complémentaires convenues entre les Parties.

Les Prestations sont fournies par S'PRIT DECO en langue française uniquement.

Les Prestations régies par les CGV sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité de S'PRIT DECO ne saurait être engagée à moins qu'il s'agisse d'un élément substantiel de l'offre en cause.

S'PRIT DECO s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son Client, conformément au Devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée de ses réalisations.

2.2 Nature des Services. Les réponses et suggestions que S'PRIT DECO apporte lors des échanges avec le Client ont pour unique objet de l'informer des différentes possibilités de changement d'espace, de couleur, de matériaux et d'éclairage. Ces informations sont fournies à titre indicatif et n'ont pas vocation à constituer une consultation technique de bureau d'étude ou à remplacer les conseils d'un architecte d'intérieur. Le Client est seul responsable de la vérification de la faisabilité technique des propositions faites par S'PRIT DECO, notamment en termes de sécurité, et d'adaptation aux contraintes du projet.

2.3 Responsabilité. Notre entreprise ne saurait être tenue responsable pour la réalisation et la mise en œuvre par le Client des préconisations de décoration et d'aménagement que lui aurons fourni. En cas de réalisation directe ou indirecte des propositions par le Client, ce dernier assume l'entière responsabilité de l'exécution des travaux et des résultats obtenus.

Article 3 - Devis et acceptation

3.1 Établissement du devis. Les Prestations sont exclusivement réalisées par S'PRIT DECO à l'issue de la signature d'un Devis et du versement d'un acompte tel que détaillé dans les présentes. Conformément à la législation française, un devis écrit et détaillé sera systématiquement établi pour toute intervention et réalisation de Prestation sur la base des informations communiquées par le Client. Ce devis précisera :

- Les coordonnées complètes du Client, y compris son adresse de facturation ;
- L'adresse de réalisation des Prestations si elle est nécessaire et différente de l'adresse de facturation ;
- La nature de l'opération (prestation de service) et le détail précis des Prestations à réaliser ;
- Les informations et produits nécessaires à l'exécution de la prestation ;
- Le coût total des Prestations, exprimé en Hors Taxes (HT) et en Toutes Taxes Comprises (TTC).

3.2 Gratuité du Devis. La réalisation du Devis est gratuite et n'engage pas le Client tant qu'il n'a pas signé le Devis.

3.3 Validité du Devis. Le devis comportera une période de validité clairement indiquée, durant laquelle le Client pourra accepter ou refuser l'offre. Passé ce délai, toute demande de Prestation pourra nécessiter l'établissement d'un nouveau Devis, en fonction des tarifs en vigueur à ce moment.

3.4 Signature et acceptation du Devis. Si le Client accepte la Prestation proposée, il devra signer le Devis avec la mention « bon pour accord » et procéder au versement d'un acompte de 30%, ce qui vaudra acceptation ferme et définitive de la Prestation et des présentes CGV, qui lui auront été remises au préalable. En signant le Devis, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter pleinement ces CGV, ainsi que détenir la capacité légale de contracter avec S'PRIT DECO, conformément aux articles 1128 et suivants du Code civil français.

3.5 Engagement des parties. La signature du devis engage les deux parties.

3.6 Responsabilité des informations. Le Client est seul responsable de l'exactitude des informations fournies et garantit S'PRIT DECO contre toute fausse identité. Le Client ne pourra tenir responsable S'PRIT DECO d'un manquement résultant de l'inexactitude ou de la fausseté des informations fournies au moment de la Commande, qui seront utilisées pour délivrer le Service. En particulier, le Client doit disposer d'une boîte aux lettres électronique d'envoi et de réception fonctionnelle.

3.7 Modification des Prestations. Pour toute prestation complémentaire que le Client souhaiterait que S'PRIT DECO réalise dans le cadre des Prestations, non initialement identifiées, S'PRIT DECO présentera dans les meilleurs délais un nouveau devis à l'acceptation du Client et les Parties conviendront le cas échéant de nouveaux délais d'exécution. Toute modification de la Prestation après acceptation du Devis fera l'objet d'un avenant écrit, signé par les deux Parties.

Article 4 - Obligation des parties

4.1 Obligations du Client. Dans le cadre de la réalisation des Prestations, le Client s'engage à collaborer activement avec S'PRIT DECO et notamment à lui communiquer, tout au long de leur relation, l'ensemble des informations, évènements, documents et autres éléments qui seraient considérés comme utiles à la réalisation des Prestations.

A ce titre, le Client garantit S'PRIT DECO que les données transmises pour la réalisation des Prestations (métrage, visuels, etc.) reflètent fidèlement la situation et les caractéristiques du bien concerné. Le Client s'engage à ce que ces informations soient exactes, actuelles, sincères et conformes à la réalité. La qualité de la Prestation est conditionnée par l'exactitude des informations fournies par le Client, ce que ce dernier reconnaît expressément. Par conséquent, S'PRIT DECO ne pourra être tenue responsable en cas d'inexactitude des informations transmises par le Client.

Outre l'ensemble des obligations prévues aux présentes CGV, il appartient au Client de s'assurer de l'adéquation des Prestations proposées avec ses propres besoins. Dès lors, le Client s'engage à mettre à disposition à S'PRIT DECO tous les moyens nécessaires à la réalisation des Prestations définies. Le Client doit déterminer l'enveloppe financière dont il dispose dès les premiers échanges concernant son projet.

Toute commande parvenue à S'PRIT DECO implique l'obligation de paiement de toutes les Prestations déterminées dans le Devis signé. Le Client s'engage à régler le montant indiqué selon les modalités prévues au Devis (acompte, échéances, etc.). Si le Client effectue ses paiements en plusieurs versements, il s'engage à maintenir actif et disponible le compte débité à tout moment. Tous les frais liés à des fonds insuffisants ou à un refus de retrait d'argent seront à la charge du Client.

4.2 Obligations de S'PRIT DECO. En contrepartie du paiement du prix des Prestations par le Client, S'PRIT DECO s'engage à réaliser l'ensemble des Prestations spécifiées sur le Devis signé, dans les conditions et les délais fixés d'un commun accord avec le Client. S'PRIT DECO s'engage à délivrer les Prestations de manière professionnelle avec tout le soin requis, et à se conformer aux normes, standards et règles de l'art applicables pour le type de Prestations effectuées. Il s'assurera, dans la mesure du possible, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées. S'PRIT DECO s'engage à livrer un résultat conforme à la destination des Prestations convenues entre les Parties, en faisant preuve de diligence, suivant les règles de l'art et les normes de sa profession.

S'PRIT DECO est tenue d'une obligation de conseil, de renseignement et de mise en garde du Client durant toute l'exécution du Contrat. En outre, S'PRIT DECO s'engage à veiller au respect de ses obligations, légales, réglementaires et contractuelles, à l'égard de la clientèle et des tiers.

En outre, le Client est informé et reconnaît, compte tenu de la nature des Prestations proposées par S'PRIT DECO, que celui-ci n'est tenu qu'à une obligation de moyen, hors la communication des Livrables déterminés dans le Devis. S'PRIT DECO s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement des Prestations, sans garantir un résultat particulier quant à la satisfaction du Client.

Article 5 - Modalités de paiement

5.1 Tarifs. Les Prestations sollicitées par le Client sont délivrées aux tarifs figurant dans le Devis signé par le Client. Ces prix sont communiqués nets, indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC), TVA non applicable selon l'article 293-B du code général des impôts. Tout changement du taux applicable de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des Prestations.

5.2 Modalités de paiement. Le prix des Prestations est payable, à réception de la facture par le Client selon les modalités suivantes :

- Un acompte correspondant à 30 % du montant total des Prestations est exigible à la signature du Devis pour permettre à S'PRIT DECO de commencer à réaliser les Prestations. Le Devis ne sera considéré comme définitif qu'après réception de cet acompte.
- Un second paiement correspondant à 50 % du montant total des Prestations devra être réglé à mi-parcours, soit lors de l'achèvement de 50 % des Prestations.
- Le solde restant, soit 20 % du montant total des Prestations, devra être réglé avant l'envoi des Livrables finaux au Client. Les livrables ne seront transmis au Client qu'après encaissement effectif du paiement.

Le paiement des Prestations devra être effectué par :

- Virement bancaire aux coordonnées fournies par S'PRIT DECO.
- Chèque
- Paypal

Aucune autre méthode de paiement, notamment le paiement par espèces, ne sera accepté sans accord préalable écrit.

5.3 Paiement de la Visite découverte. La visite découverte est facturée au Client au tarif de 60 € TTC, payable en une seule fois et exigible au moment de la réalisation du rendez-vous. Ce montant sera déduit du coût total de la Prestation finale souscrite par le Client dans le Devis.

5.4 Acompte pour les autres prestations. Un acompte de trente pour cent (30 %) du montant total du Devis sera exigible dès la signature du Devis. Le solde restant sera à régler selon les modalités prévues sur le Devis préalablement validé, daté et signé par le Client. Cet acompte valide la réalisation des Prestations et marque le début de la collaboration. Il est possible de régler le solde en plusieurs fois, selon les modalités suivantes :

- Le règlement peut être échelonné en trois paiements maximum.
- Chaque échéance sera répartie sur les mois qui suivent la signature du devis.

Les conditions et dates des échéances seront convenues d'un commun accord et mentionnées sur le Devis et/ou la facture. Le paiement du solde total devra être effectué avant la livraison finale des Prestations. Tout retard ou défaut de paiement pourra entraîner la suspension ou l'annulation de la prestation, conformément aux conditions générales de vente.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Le paiement est considéré comme définitif à compter de l'encaissement effectif des sommes par S'PRIT DECO.

Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement, quelle qu'elle soit, fera l'objet de poursuites judiciaires conformément aux dispositions légales en vigueur.

5.5 Échéancier de paiement. Un échéancier de paiement, pouvant aller jusqu'à trois mensualités maximums, peut être établi et mentionné sur le Devis. En l'absence d'échéancier particulier, le règlement de chaque facture est exigible à réception par virement bancaire, sans délai. Le Client s'engage à respecter strictement les modalités de paiement convenues. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par S'PRIT DECO. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. S'PRIT DECO se réservant le droit, en dehors de cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

5.6. Facturation. Une facture est établie par S'PRIT DECO et remise au Client lors de la fourniture des Prestations. Les factures émises par S'PRIT DECO devront comporter l'ensemble des mentions légalement requises, et : (i) une référence au Contrat et à son objet ; et (ii) le détail des Services facturés ; et (iii) les numéros de TVA intracommunautaire du Client et de S'PRIT DECO si le Client est un professionnel.

5.7. Frais de déplacement. Les frais de déplacement liés aux Prestations proposées par S'PRIT DECO sont définis comme suit :

- Zone de gratuité : Les frais kilométriques sont offerts pour les déplacements réalisés dans la commune de résidence de S'PRIT DECO.
- Périmètre de 30 km : Au-delà de la commune du lieu du siège social de S'PRIT DECO, et jusqu'à un périmètre de 30 kilomètres, les frais de déplacement sont facturés à un tarif de 0,67 € par kilomètre parcouru (aller et retour).
- Au-delà de 30 km : Pour les déplacements excédant un périmètre de 30 kilomètres, les frais kilométriques sont facturés à un tarif de 0,90 € par kilomètre parcouru (aller et retour).

Ces frais sont calculés sur la base de la distance séparant la commune du lieu du siège social de S'PRIT DECO et l'adresse du lieu d'intervention, selon l'itinéraire recommandé par un service de cartographie reconnu (Google Maps ou équivalent).

Les frais de déplacement sont ajoutés au montant total de la prestation et figurent distinctement sur le devis et la facture correspondants.

En acceptant et signant le Devis, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté ces conditions tarifaires et de paiement, ainsi que l'ensemble des présentes CGV.

Article 6 - Défaut de paiement

6.1 Défaut de paiement. En cas de défaut de paiement d'une facture à son échéance, toutes les sommes dues par le Client deviendront immédiatement exigibles. En outre, le défaut de paiement sera susceptible d'entraîner, après notification préalable de S'PRIT DECO, la suspension ou l'arrêt immédiat de l'exécution des Prestations jusqu'à la régularisation de la situation par le Client et sans préjudice pour S'PRIT DECO de mettre en œuvre toute action lui permettant de recouvrer les sommes dues.

6.2 Pénalités de retard. En cas de non-paiement ou de retard dans le versement des sommes dues par le Client professionnel au-delà du délai convenu, et après envoi d'un courrier de mise en demeure adressé par tout moyen de notification écrit resté sans effet durant un délai de sept (7) jours, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées, de plein droit et sans formalité préalable.

6.3 Annulation de projet. En cas d'annulation d'un projet après la validation du Devis, toute Phase des Prestations déjà entamée sera due en intégralité.

Tout report de rendez-vous, de l'une ou l'autre partie, doit être signalé au plus tard 48h avant l'intervention. Les deux parties conviendront d'un commun accord d'une autre date. En cas d'annulation en cours de Prestation de la part du Client, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts.

Article 7 - Délais de livraison des Livrables

S'PRIT DECO s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir les Livrables attendus, conformément à chaque Phase des Prestations telles que déterminées entre les Parties. Un délai estimatif pour la réalisation des Prestations sera communiqué au Client au moment de la signature du Devis. Le dépassement de ce délai ne pourra en aucun cas justifier le versement de pénalités ou d'indemnités, ni être invoqué pour annuler ou résilier les Prestations, dès lors que celui-ci n'est pas excessif.

S'PRIT DECO se dégage de toute responsabilité quant au respect des délais convenus en cas de force majeure ou de non-respect par le Client de ses obligations, telles que définies dans les présentes CGVU. La survenance d'un cas de force majeure (incluant, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, grèves, incidents techniques imprévus ou toutes circonstances échappant à notre contrôle) suspendra les obligations contractuelles pendant toute la durée de l'événement, sans que le Client ne puisse exiger de compensation.

Le Client reconnaît par ailleurs que tout manquement à ses propres obligations, notamment la fourniture de documents ou d'informations nécessaires à l'exécution des Prestations, pourra entraîner des retards pour lesquels S'PRIT DECO ne saurait être tenue responsable.

Article 8 - Réception et conformité des Livrables.

Le Client est tenu de vérifier, lors de la réception des Livrables, la conformité de la Prestation fournie conformément aux termes du Devis.

Les réclamations, lorsqu'elles sont formulées dans les conditions énoncées ci-dessus et acceptées par S'PRIT DECO, donneront uniquement lieu à une réfection ou à des correctifs. Le Client a la possibilité de demander la réalisation d'une (1) modifications des Livrables s'il souhaite obtenir des éléments complémentaires dans un délai de trois (3) semaines à compter de la réception des Livrables. Toute modification devra être demandée par le Client de manière claire et précise par écrit afin de permettre S'PRIT DECO d'y répondre dans les meilleurs délais.

Toute demande impliquant une modification significative, telle qu'un changement complet des planches d'ambiance proposées ou une refonte substantielle du Livrable, sera considérée comme une nouvelle prestation et pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Néanmoins, aucune rectification ne pourra être imputé à S'PRIT DECO si les réserves ou réclamations du Client :

- Sont dues à l'inexactitude ou au manque de fiabilité des données fournies par le Client, ou à tout manquement du Client aux présentes CGV.
- Relèvent d'une appréciation subjective du Client concernant les aspects esthétiques ou fonctionnels de la Prestation commandée.
- Concernent des écarts résultant des techniques ou des logiciels utilisés par S'PRIT DECO pour la préparation des Livrables.

Le Client reconnaît que ces conditions sont essentielles à la bonne exécution des relations contractuelles et à la satisfaction des deux Parties.

Article 9 – Résiliation et droit de rétractation

9.1 Résiliation des Prestations. Par principe, les Prestations étant sollicitées pour une durée déterminée entre les Parties au sein du Devis, les Parties ne peuvent résilier ces dernières avant leur terme. Toute relation contractuelle entre les Parties est donc ferme et définitive.

Toutefois, par exception, les relations contractuelles pourront être résiliées de plein droit de façon anticipée, sans suspension préalable par l'une ou l'autre des Parties dans les cas suivants :

- subsistance d'un cas de force majeure devenu définitif tel que celui-ci est défini et prévue à l'article 15 ci-dessous ;
- inexécution ou manquement substantiel par l'une des Parties de ses obligations contractuelles essentielles, et après envoi par courrier recommandé avec accusé de réception d'une mise en demeure demeurée infructueuse pendant un délai de quinze (15) jours courant à compter de la date de sa première présentation. Par dérogation à l'article 1225 du Code civil, aucune référence à la présente clause ne sera exigée dans le courrier de mise en demeure.
- en cas de décision d'un commun accord entre les Parties, notifié par écrit par tout moyen.

A l'arrivée au terme ou à la résiliation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, le Client cessera de bénéficier des Prestations. Les Prestations réalisées entre les Parties depuis la conclusion du Devis et jusqu'à sa résiliation ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celles-ci ne donneront lieu à aucune restitution des sommes payées pour la période ayant d'ores et déjà été réalisée par S'PRIT DECO.

En tout état de cause, outre les cas expressément visés à l'article 1230 du Code civil, la résiliation des relations contractuelles n'affectera ni les droits ou les responsabilités des Parties, ni les stipulations des CGV qui sont destinées implicitement ou expressément à entrer en vigueur à partir de, ou à rester en vigueur après la fin des relations contractuelles, telles que, de façon non-exhaustive, les stipulations relatives à la propriété intellectuelle.

9.2 Droit de rétractation. Le Client dispose, conformément à la loi, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat (le lendemain du jour de la signature du Devis) pour exercer son droit de rétractation auprès de S'PRIT DECO et annuler les Prestations, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement, sauf si l'exécution des Prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation ci-dessous, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par mail à l'adresse contact@spritdeco.fr mentionnant le numéro de Devis concernée par cette rétractation.

En cas de rétractation pour une ou plusieurs Prestations, S'PRIT DECO rembourse le prix réglé au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour après réception de la décision rétractation, par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, à moins que le Client n'accepte un moyen différent.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de S'PRIT DECO

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Devis signé le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date:

(*) Rayez la mention inutile.

L'exercice du droit de rétractation met fin à l'obligation des Parties soit d'exécuter le Contrat soit de le conclure lorsque le Client a fait une offre. L'exercice du droit de rétractation d'un contrat principal met automatiquement fin à tout contrat accessoire, sans frais pour le Client autres que ceux prévus par la loi. Le Client est donc informé que S'PRIT DECO cessera immédiatement le Service en cas d'exercice du droit de rétractation.

9.3 Exceptions au droit de rétractation. Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les Prestations de services ont été pleinement exécutées avant la fin du délai : Si la Prestation a été intégralement réalisée avec l'accord préalable du Client et que le Client reconnaît ainsi avoir perdu son droit de rétractation, celui-ci n'est dès lors plus applicable.

Article 11 - Dispositions relatives aux Shopping List

11.1 Présentation des produits intégrés aux Shopping List. Les caractéristiques des produits proposés dans le cadre des Shopping Lists sont fournies à titre indicatif. Elles sont accessibles sur les pages spécifiques des vendeurs tiers via le lien associé à chaque produit sur la page dédiée de la Shopping List. Cela inclut les photographies, images, références, éventuelles caractéristiques particulières et prix public TTC. Ces produits ne sont pas proposés à la vente directement par S'PRIT DECO. Dès lors, S'PRIT DECO ne saurait être tenue responsable des erreurs ou inexactitudes qui pourraient survenir dans la présentation de ces informations ou en cas de commande par le Client de ces produits. En raison de la diversité des variations potentielles de reproduction colorimétrique et qualitative des photographies de produits, les images présentées ne font pas partie intégrante du contrat.

11.2 Disponibilité des produits : S'PRIT DECO ne peut être tenue responsable de l'indisponibilité ou des ruptures de stock concernant les produits sélectionnés dans la Shopping List. La disponibilité des produits peut fluctuer au cours d'une même journée en fonction des niveaux de vente des fournisseurs. S'PRIT DECO s'engage à proposer au Client une alternative pour tout produit en rupture de stock ou indisponible dans un délai de soixante (60) jours ouvrés après la conclusion de la Prestation.

11.3 Responsabilités. S'PRIT DECO ne saurait être tenue pour responsable en cas de rupture de stock ou d'indisponibilité du produit proposés par des prestataires tiers. En conséquence, le Client ne pourra entreprendre aucune action en justice pour réclamer des réparations pour les préjudices subis en raison de ces circonstances.

Article 12 - Responsabilité

S'PRIT DECO s'engage à mettre en œuvre tous moyens de nature à répondre à la demande du Client et à le satisfaire. Compte tenu cependant de l'état de la technique et de la dimension en partie subjective de la Prestation, notamment sur l'aspect esthétique ou fonctionnel, S'PRIT DECO ne peut garantir la parfaite satisfaction du Client et l'adéquation de la proposition aux souhaits de ce dernier, ce que celui-ci reconnaît expressément. Les Prestations que S'PRIT DECO réalise ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de S'PRIT DECO serait retenue, la garantie de cette dernière serait limitée au montant des sommes effectivement payées par le Client lors de la souscription des Prestations, hors cas de manquement par S'PRIT DECO à l'une de ses obligations contractuelles. A ce titre, il est convenu que la responsabilité de S'PRIT DECO peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une Prestation. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client. S'PRIT DECO ne sera en aucun cas responsable des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations.

Article 13 - Propriété intellectuelle et Confidentialité

13.1 Propriété intellectuelle. Les plans, croquis, dessins, esquisses, maquettes, graphisme, Livrables ou autres documents issus des Prestations de S'PRIT DECO, restent sa propriété à tous les stades des Prestations et sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Le Client s'interdit de les utiliser ou de les transmettre à des fins d'exécution partielle ou totale pour toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux, sans autorisation écrite et préalable de S'PRIT DECO. Sauf disposition contraire expressément convenue entre les Parties, S'PRIT DECO a le droit de publier les éléments précités, notamment sur ses réseaux sociaux ou ses supports de communication. Si le Client entend publier ou éditer, à des fins promotionnelles, publicitaires ou commerciales, des reproductions de tout ou partie des Livrables, il doit en informer préalablement S'PRIT DECO et dans tous les cas, les documents devront porter la mention « conception et réalisation ... » suivie du nom de S'PRIT DECO. Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis lors d'une Prestation demeurent la propriété exclusive de S'PRIT DECO. Tous les documents fournis sont destinés à l'usage personnel du Client, le Client s'interdisant toute reproduction, revente partielle ou totale de ces documents, à titre gracieux ou payante.

Toute violation de cette clause sera considérée comme un acte de contrefaçon et pourra entraîner des poursuites judiciaires et une réparation du préjudice subi conformément à la législation en vigueur.

Le Client autorise S'PRIT DECO via l'acceptation de ces CGV à la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la Prestation de S'PRIT DECO à des fins promotionnelles. S'PRIT DECO pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. S'PRIT DECO s'engage à respecter l'anonymat du Client. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des Prestations proposés par S'PRIT DECO et non contractuelles.

13.2. Confidentialité. Dans le cadre des relations contractuelles entre les Parties, des informations de nature confidentielle sont susceptibles d'être communiquées. A ce titre, les Parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangés dans le cadre des Prestations, et ce pendant toute la durée des relations contractuelles ainsi qu'après son terme pendant une durée de trois (3) ans.

Article 14 - Garanties

S'PRIT DECO s'engage à fournir les Prestations conformément aux descriptions communiquées au Client au sein du Devis et aux standards professionnels en vigueur.

S'PRIT DECO est garant de la conformité des Prestations proposées selon les indications communiquées au Client, lui permettant de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de réalisation des Prestations.

Pour mettre en œuvre ces garanties, le Client peut prendre contact par courrier électronique auprès de S'PRIT DECO à l'adresse suivante: contact@spritdeco.fr

En cas de mise en œuvre desdites garanties, celles-ci sont limitées, au maximum, au remboursement des Prestations effectivement payées par le Client, hors survenance d'un cas de force majeure.

Sauf dans les conditions des garanties légales ou commerciales consenties éventuellement applicables, S'PRIT DECO n'est tenue à aucune obligation de résultat et ne fournit aucune garantie expresse ou implicite, et ce, y compris, sans que cette énumération ne soit limitative, relative à la continuité, à la performance au résultat, à la pérennité des Prestations fournies qui sont soumises à un aléa.

Le prix du ou des Prestations ne comprend en aucun cas les frais à engager par le Client dans le cadre de ses activités pour atteindre ses objectifs et tout autre montant de frais.

Les éventuels témoignages ou exemples présentés par S'PRIT DECO dans le cadre des Prestations supposent la mise en œuvre concrète et effective de l'ensemble techniques et outils éventuellement fournis dans le cadre des Prestations et ne constituent en aucun cas une promesse de résultat. S'PRIT DECO ne peut en aucun cas garantir au Client qu'il obtiendra des résultats similaires et ces références ne sont utilisées qu'à titre d'exemple.

Article 15 - Cas de force majeure

Les délais d'exécution des Prestations convenues seront respectés sauf cas de force majeure. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles des Parties.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant S'PRIT DECO de son obligation de réaliser la Prestation convenue dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie de ses partenaires habituels, la maladie, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève, arrêt des réseaux de télécommunication ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, lock-out, cyberattaque, blocage ou interruption des services de télécommunications, informatiques, internet ou des réseaux électriques, etc...

Dans de telles circonstances, S'PRIT DECO préviendra le Client, par écrit, ou par tout autre moyen, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, les relations contractuelles liant les Parties étant suspendues de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le Devis et le contrat en découlant conclu entre les Parties pourrait être résilié par la Partie la plus diligente sans qu'aucune des Parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

Article 16 - Protection des données personnelles

S'PRIT DECO respecte la vie privée de ses Clients. Pour les besoins de la réalisation des Prestations, S'PRIT DECO est amené à traiter des données personnelles collectées en tant que responsable de traitement au sens de l'article 4 du RGPD.

Elle s'engage à ce que la collecte et le traitement de leurs données personnelles ayant pour finalité l'amélioration des Prestations, la fourniture de ces derniers, la prospection commerciale, la gestion des Devis, des contrats et des litiges soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés dans sa dernière version.

Les données à caractère personnel des Clients ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la poursuite des finalités indiquées, à savoir pendant toute la durée de la relation contractuelle entre les Parties, puis pendant une durée maximale de 2 ans ou pendant les durées minimums de conservations exigées par des dispositions légales et réglementaires. Certaines données personnelles permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une durée correspondant aux délais de prescription et forclusion des actions judiciaires ou administratives susceptibles de survenir.

S'PRIT DECO est seul destinataire des données personnelles des Clients. Toutefois, le Client est informé que certaines données personnelles transmises S'PRIT DECO sont susceptibles d'être transmises à des partenaires, lorsque cela s'avère strictement nécessaire, qui contribuent à la bonne exécution de ses obligations contractuelles.

En cas de transfert de données personnelles auprès d'un partenaire situé hors de l'Union Européenne, S'PRIT DECO s'assure que ses partenaires disposent de clauses contractuelles types telles qu'établies par la Commission européenne ou que des garanties appropriées sont prises par ses partenaires conformément à l'article 46 du RGPD.

Conformément à la loi Informatique et libertés et au RGPD, le Client ou toute personne concernée par le traitement dispose, selon les conditions du droit applicable, d'un droit d'accès, de rectification, à la limitation du traitement, d'opposition au traitement, à la portabilité, d'effacement ainsi qu'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée y compris un profilage. Le cas échéant, la personne concernée dispose également du droit de retirer son consentement à tout moment. Toute demande d'exercice peut être adressée par mail à l'adresse contact@spritdeco.fr. Toute personne concernée par un traitement dispose d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Article 17 - Cas de force majeure

17.1. Référence - Client. Sauf interdiction expresse du Client, lorsque le Client adresse des écrits, des vidéos et/ou photographies à S'PRIT DECO pour donner son avis ou témoigner sur les Prestations fournies, et le cas échéant, émet des commentaires ou publications concernant S'PRIT DECO, auxquels sont rattachés son identité et/ou sa photo de profil, notamment sur les réseaux sociaux, alors le Client autorise S'PRIT DECO à exploiter ces contenus à des fins publicitaires et promotionnelles, à l'occasion d'entretiens avec des tiers, de documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. L'avis que le Client aura donné à S'PRIT DECO sur les Prestations pourra être exploité par S'PRIT DECO sur tous supports, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur le Site.

17.2. Autorisation d'exploitation. Les contenus et avis clients précités sont susceptibles d'être protégés par des droits à l'image et/ou des droits d'auteur, et dans ce cas, le Client concède à S'PRIT DECO la possibilité de les adapter (sur la forme) et de les reproduire sur tous supports, à titre gratuit, notamment en les présentant comme référence commerciale et/ou en tant qu'avis. Par exemple, S'PRIT DECO pourra prendre des captures d'écran des publications sur les réseaux sociaux la concernant ou sur les Prestation dont a bénéficié le Client, et les reproduire sur le Site ou tout autre support de communication en tant qu'avis, pour la durée d'existence des Prestations en lien avec l'avis ou le témoignage ou au maximum pour une durée de quinze (15) ans.

S'PRIT DECO se réserve la possibilité de soumettre au Client toute autre demande d'autorisation de prise de vue et de cession de droits, pour tous les cas non prévus aux présentes ou à titre ponctuel.

En conséquent, le Client autorise S'PRIT DECO à fixer, disposer pleinement, reproduire, représenter, adapter, communiquer et diffuser, par tout moyen technique et sur tous supports connu ou inconnu à ce jour, son identité, son image et/ou sa voix en cas de communication d'un avis, témoignage et/ou expérience en lien avec les Prestations.

Cette autorisation est accordée sans limitation quant au nombre de reproductions, représentations et adaptations réalisées, pour le monde entier, notamment s'agissant d'Internet et des droits digitaux.

Nonobstant la précédente disposition, le Client reconnaît que l'arrivée au terme de la présente autorisation de droit à l'image n'entraînera pas pour S'PRIT DECO une obligation de retrait automatique desdits éléments du Client, d'ores et déjà publiés et diffusés conformément à la présente autorisation, sur tous les supports précités.

Le Client pourra toutefois, à tout moment, solliciter S'PRIT DECO pour obtenir le retrait ou la modification de son avis en contactant cette dernière par courrier électronique à l'adresse contact@spritdeco.fr. S'PRIT DECO s'efforcera de répondre à la demande du Client dans un délai raisonnable.

Article 18 - Intégralité

Un changement de législation, de réglementation ou une décision de justice rendant une ou plusieurs clauses de ces CGV nulle et non avenue ne saurait affecter la validité des présentes CGV. Un tel changement ou constat ne pourrait en aucun cas permettre au Client de ne pas respecter les CGV. Si une condition n'était pas explicitement mentionnée, elle serait considérée comme régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente de services à distance dont les sociétés ont siège en France. Les relations entre S'PRIT DECO et le Client sont régies exclusivement par les présentes conditions à l'exclusion de toute autre condition figurant sur le Site.

De surcroît, le fait, pour S'PRIT DECO de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes CGV, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir du reste de ces dernières.

Article 19 - Evolution des CGV

S'PRIT DECO se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions des CGV à tout moment et sans préavis afin de les adapter aux évolutions du Site ou de son exploitation, et des caractéristiques des Prestations. Les conditions applicables sont celles acceptées par le Client et adressées au Client en cas de vente à distance par tout moyen de communication sur un support durable.

Les modifications des CGV apportées par S'PRIT DECO ne s'appliqueront pas aux Prestations déjà souscrites, sauf pour les clauses liées à l'évolution technique des Prestations, dès lors qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité ou des caractéristiques auxquelles le Client a subordonné son engagement.

Le Client peut également être invité à accepter les CGV modifiées et à défaut, les dernières CGV acceptées continuent à s'appliquer jusqu'à ce que les Prestations soient pleinement exécutées. En cas d'impossibilité pour S'PRIT DECO de continuer à fournir les Prestations dans les précédentes conditions, le Client dispose de la faculté de demander la résiliation et son remboursement pour la partie des Prestations n'ayant pas été réalisée à la date de résiliation.

Article 20 - Droit applicable et langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre S'PRIT DECO et le Client.

Article 21 - Litiges

21.1. Résolution amiable. Tous les litiges en lien avec les présentes CGV pourraient donner lieu, concernant, mais sans s'y limiter, tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites devront être adressé en priorité à S'PRIT DECO pour tenter de trouver une solution amiable.

21.2. Médiation. En cas de difficulté dans la résolution du litige de façon amiable avec S'PRIT DECO au titre de l'application des CGV, le Client a la possibilité, avant toute action en justice, de solliciter le recours d'un médiateur de la consommation identifiable sur le site Internet de l'ANM Conso (www.anmconso.com) ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. Dans ce contexte, tout consommateur européen peut saisir la plateforme de Règlement en ligne des litiges (RLL) accessible à partir de l'adresse URL suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>.

21.3. Litige. Dans le cas où aucune solution amiable n'était trouvée, le litige serait porté exclusivement devant les tribunaux compétents dans le ressort de la ville du siège de S'PRIT DECO.